



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
20 SEPTEMBRE 2017**

**Numéro**

DEL 2017.09.20/150

**Thème : TRAVAUX 5**

**Objet :** RÉFECTION ET  
AMÉNAGEMENT D'UNE  
PORTION DU CHEMIN DE  
L'ENVERS DU FONTENIL –  
CONVENTION  
D'ENFOUISSEMENT DES  
RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC ET BASSE TENSION  
AVEC E.D.S.B.

**Convocation**

**Date :** 12/09/2017

**Affichage :** 12/09/2017

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 30

Le **mercredi 20 septembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA-PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DUFOUR Maurice;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à BREUIL Marc.

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

La commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, va réaliser la réfection des réseaux et l'aménagement d'une partie du Chemin de l'Envers du Fontenil au lieu-dit « La Flou ».

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé de remplacer tous les équipements d'éclairage public (EP) et d'enfouir le réseau actuellement aérien.

Les poteaux béton supportant également le réseau électrique basse tension (BT), il est nécessaire d'enfouir également et simultanément ce réseau, dont E.D.S.B. est concessionnaire.

Le coût de cette opération pour la seconde tranche s'élève à 7 807,90 € H.T.

Il convient donc de signer une convention avec E.D.S.B. afin de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés.

La convention est annexée ci-après.

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 27 SEP. 2017

TRANSMIS LE 27 SEP. 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



## HAUT DE L'ENVERS DU FONTENIL

### CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EP et BT

Entre Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB), représentée par son directeur, Monsieur Marc PLATON et la Communes du Briançon représentée par son Maire Monsieur Gérard FROMM,

Il est convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE :**

La Commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, a entrepris la réhabilitation de l'ensemble de la voirie, le haut de l'envers du Fontenil, selon un plan pluriannuel d'investissement.

Pour l'année 2017, le secteur est le haut de l'envers du Fontenil. Dans un objectif d'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé d'enfouir le réseau actuellement aérien.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés. Le plan des travaux figure en annexe.

#### **ARTICLE 1 : Réseau Basse tension**

Le réseau BT fait partie sur la Commune de Briançon du secteur réservé d'EDSB, qui par conséquent est seul habilité à réaliser ces travaux. L'état du réseau n'impose pas un enfouissement, aussi EDSB prendra 15% des coûts à sa charge.

Le coût des travaux, établi selon le barème EDSB selon le devis annexé, s'élève à 6636.12 € HT. (Le montant du devis comprend les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public).

#### **ARTICLE 2 : Réseau d'éclairage public**

Pour des raisons de sécurité, le délai entre la dépose de l'éclairage actuel et la mise en œuvre des nouveaux équipements doit être le plus court possible.

Pour des raisons économiques évidentes, les câbles souterrains d'éclairage public doivent être posés dans la même tranchée que le réseau BT.

Pour une bonne coordination du chantier, il est préférable que ces réseaux soient posés simultanément et par la même entreprise.

En conséquence, la Commune de Briançon confie à EDSB la mission de dérouler les câbles EP souterrains en tranchée commune avec les câbles BT, selon le plan ci-annexé, ainsi que la reprise de la lampe sur le poteau bois.

**ARTICLE 3 : Echancier et Coordination des travaux**

Les travaux d'enfouissement démarreront automne 2017.

Les travaux de voirie démarreront également en fin d'année.

Les services d'EDSB et de la Commune de Briançon se coordonneront afin que l'interruption de l'éclairage et la gêne aux usagers et riverains soient le plus réduits possibles, et que la circulation sur les trottoirs soit rétablie le plus vite possible.

**ARTICLE 4 : Modalités de paiement**

La Commune de Briançon se libèrera des sommes dues dans le délai légal de 30 jours après présentation des factures qui seront émises après réception des travaux.

Fait à Briançon le

en 2 exemplaires

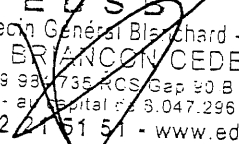
EDSB,

PO/Monsieur Marc PLATON

Adjoint au directeur,  
Monsieur Jean-Luc DUMAY

Commune de Briançon,

Monsieur Gérard FROMM

  
EDSB  
Place médecin Général Blanchard - BP 6  
05105 BRIANÇON CEDEX  
SIREN 379 984 735 RCS Gap 90 B 226  
SAEML - au capital de 8.047.296 €  
Tél. 04 92 21 51 51 - www.edsb.fr

AR PREFECTURE

005-210500237-20170920-DEL20170920150-DE  
Regu le 27/09/2017Pièce annexée à la  
délibération TRAVAUX

Détail du devis n° DE

**ENFOUISSEMENT EN HAUT DE L'ENVERS DU FONTENIL**

ETUDE / PLAN	Prix Euro	Nombre	Total Euro
Réalisation plan article 2 (serie de prix "etudes edsb")			333,72 €
ETUDE / PLAN	longueur		Total Euro
Levée de réseau a créer en metre	25		595,00 €

**POTEAU BOIS CONTRE FICHE à FUTURE RMBT  
RESEAU + EP**

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	6385	0,251	1 602,74 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	2993	0,233	697,25 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,344	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,344	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS / TUR	1	450	0,224	100,80 €
Confection une boîte BT / EJAS pour branchement ou EP	2	300	0,224	134,40 €
Protection et fixation sur support d'une RAS	1	70	0,224	15,68 €
Raccordement RAS BT	1	310	0,224	69,44 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	1	110	0,224	24,64 €
Fourniture et pose MALT	1	300	0,224	67,20 €
FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
Trousse EJAS 150/70-70/54,6	u	23,10 €	1	23,10 €
Ensemble de mise à la terre pour neutre souterrain	u	4,51 €	1	4,51 €
RMBT grille 9 pages G3	u	43,84 €	1	43,84 €
RMBT RAC 50/240 G3 (réf 0540.870)	u	29,54 €	1	29,54 €
RMBT borne S19T pour S15	u	108,32 €	1	108,32 €
Goulotte GPC 60 X 60	u	6,75 €	1	6,75 €
Tête thermo 50/150	u	2,98 €	2	5,96 €
C33-210 - BTA 150 mm <sup>2</sup>	ml	11,51 €	25	287,75 €
R2V - 2x16 cu	ml	2,84 €	25	71,00 €
TPC 110	ml	1,92 €	25	48,00 €
TPC 75	ml	1,12 €	25	28,00 €
Protection mecanique	u	126,50 €	1	126,50 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20170920-DEL20170920150-DE  
Reçu le 27/09/2017

--	--	--	--	--

## REPRISE DES BRANCHEMENTS

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	3822	0,251	959,32 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	3780	0,233	880,74 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,344	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,344	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS pour branchement ou EP	3	300	0,224	201,60 €
FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
Burndy 25/35M	u	1,04 €	10	10,35 €
RMBT RAC 35 G3 (réf 0540.872)	u	22,74 €	1	22,74 €
Tête thermo 10/35 E4R	u	1,38 €	6	8,28 €
Goulotte GPC 35 X 35	u	3,73 €	3	11,18 €
C33-210 - câble 4x35 +tel	ml	5,39 €	42	226,38 €
TPC 110	ml	1,92 €	42	80,64 €

Montant total des travaux	6 825,36 €
Frais de maîtrise d'ouvrage assurés par EDSB	982,54 €
Montant devis HT	7 807,90 €



